

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

n° 145 - Juillet 2008

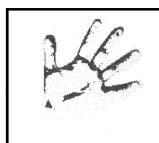
Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770

C.P.A.P.: 0908 S 06663

Responsable de publication : [Henri Lalouette](#)

Rédacteur/Chargé de communication : Claude Boé

Imprimé au siège du Snetaa



Sommaire : ([Version Internet](#))

*page 1 : Editorial

*page 2 : CFP et Adaptations
Hors-classe
Notes administratives

*page 3 : Le mouvement 2008
Le site internet

*page 4 : Réunion « retraites »
Validation des services MA
Au-revoir...
Doigts d'or 2008

Et Maintenant : un avenir pour la voie professionnelle publique et laïque, pour ses personnels et pour ses élèves !

Des LP qui permettent aux jeunes de la France d'apprendre le métier de leur choix à proximité du domicile familial... avec des CAP, BEP, des Bac Pro et des BTS... en Lycée professionnel, bref du niveau V au niveau III avec les PLP.

Des EREA et des SEGPA qui offrent à des jeunes en difficulté une solution que le collège unique ne permet pas...

Tout un ensemble de structures maintenues et des personnels de la voie professionnelle, revalorisés et considérés à égale dignité avec les autres filières de formation... et dans lesquelles la culture professionnelle est tout aussi « légitime » que n'importe quelle autre ... avec pour objectif d'élever le niveau des qualifications de sorties pour tous les jeunes.

Un rêve au soleil de vacances bien méritées ?

Non ! tout simplement quelques unes des idées toujours défendues par le SNETAA depuis longtemps quel que soit le pouvoir politique en place et qui aboutissent avec le temps : les ministres changent ... nous restons et nous veillons.

On peut y ajouter la défense au quotidien des personnels ainsi que le cadre laïque et républicain qui se doit d'être celui de notre activité formatrice...

Au premier trimestre de la prochaine année scolaire nous aurons tous, titulaires et non titulaires, la possibilité de marquer notre choix pour l'avenir de l'enseignement professionnel public, pour un syndicalisme proche des adhérents et des personnels, indépendant de tout parti politique, efficace et fidèle aux valeurs de la laïcité.

Pour consolider ces acquis, nous voterons et ferons voter pour les listes nationales et académiques présentées par le SNETAA e.i.L. le 2 décembre prochain !

Votre syndicat reste à votre écoute en juillet et en août.

Henri Lalouette et le Secrétariat Académique
Le 10 juillet 2008

Bonnes



Vacances

Congés de formation professionnelle Réadaptation

La CAPA consacrée à ces deux sujets s'est tenue le **26 mars 2008**

- ◆ 3 congés de formation professionnelle ont été attribués à des PLP pour une durée de 10 mois à compter du 1er septembre 2008. 1 de ces congés a été accordé au titre de la préparation à un concours, les deux autres au titre de formations diplômantes. Un autre congé de formation a été attribué au titre des « personnels en difficulté ».
- ◆ En matière de « réadaptation », il convient de rappeler les modalités applicables depuis la réforme de l'an dernier, et selon lesquelles 3 possibilités sont offertes :
 - ⇒ Allègement de service d'un tiers-temps maximum
 - ⇒ PACD : poste adapté de courte durée : d'une durée de 1 an et renouvelable 3 fois
 - ⇒ PALD : poste adapté de longue durée, d'une durée de 4 ans, renouvelable avec accompagnement vers une reconversion.

Une vingtaine de PLP se sont vu attribuer ces postes « adaptés ».

Hors-classe

La CAPA consacrée - entre autres sujets - à la promotion à la hors-classe s'est tenue le 14 mai 2008. Il apparait que les chiffres sont très proches de ceux de l'an dernier :

- ◆ 64 PLP ont été promu(e)s cette année
- ◆ Le dernier de ces promus a un total de 341,50 points
- ◆ Toutes et tous sont issus du 11ème échelon de la classe normale
- ◆ La plus jeune promue est née en mai 1961
- ◆ La promue la plus âgée est née en novembre 1946
- ◆ La moyenne d'âge des promu(e)s est de 54,7 ans

Les représentants élus du SNETAA ont redit leur opposition à ce nouveau système de promotion qui s'inscrit dans la politique de notation « au mérite » (et dans la LOLF) mise en place et imposée par l'administration il y a 3 ans.

Rappelons que le SNETAA demande un parcours de carrière conduisant à un 11ème échelon avec indice terminal 821 pour tous.

Hors de ce cadre, nous continuerons à dénoncer la méritocratie et les abus en veillant à la défense des intérêts des adhérents et de l'ensemble des personnels. Ainsi, cette année, nous avons mis en évidence une dérive : il apparait que les PLP enseignant en SEGPA sont trop souvent moins bien « évalués » par les chefs d'établissement que lorsqu'ils exercent en LP. N'hésitez pas à prendre contact avec un commissaire paritaire SNETAA si vous êtes dans cas lors de la prochaine campagne de promotion.

Contact : Gérard Grangeteau - 05 45 69 92 76

Notation administrative

Lors de la même CAPA, ont été examinées les notes administratives des PLP.

En avril, la proposition de note de votre chef d'établissement vous a été communiquée, ainsi que l'appréciation correspondante.

Votre signature signifie simplement que vous en prenez connaissance... et vous avez la possibilité de contester note et appréciation en écrivant au Recteur (courrier adressé à la DPE 2).

Les contestations sont examinées lors de la CAPA et il convient donc d'alerter auparavant le Secrétariat Académique du SNETAA afin que vos élus puissent défendre votre demande.

Cette note administrative est un des deux éléments (avec la note pédagogique) qui serviront de base pour la CAPA d'avancement d'échelon qui se tient généralement en début d'année civile.

Ces notes sont aussi un élément du barème d'accès à la hors-classe.

Les notes administratives doivent en principe se situer dans des fourchettes, suivant l'échelon, dont vous pouvez trouver un tableau sur notre site internet académique : <http://snetaa.poitiers.free.fr/infocar/griladm.htm>

Mouvement « intra » 2008

La CAPA consacrée au mouvement intra s'est tenue le **16 juin 2008**. Elle a été suivie, le 24 juin, du Groupe de Travail chargé d'examiner les demandes de révision.

- **297 PLP** ont participé à ce mouvement intra 2008, soit quasiment le même nombre que l'an dernier.

Sous réserve de modifications éventuelles lors des derniers « ajustements », quelques chiffres peuvent être mis en évidence :

- 113 collègues ont été affecté(e)s sur un poste fixe, dont 16 qu'il convient de déduire puisqu'il s'agit pour eux du « transfert » de leur ancien établissement vers un nouveau (Kyoto/Poitiers) ... Le nombre est donc de **97 affectations sur poste fixe... soit 34,6% !**
- Parmi ces « heureux élus », **56 ont été affectés sur leur premier vœu... soit 18,8%.**
- 34 PLP sont affectés sur une zone de remplacement (bien rarement à leur demande...)... venant grossir la masse des TZR... même si certains se sont vu « stabilisés »
- La moitié des candidats à mutation n'a rien obtenu !

Malgré les efforts indéniables des services rectoraux pour tenter de répondre aux demandes des collègues,

Le nombre de PLP véritablement satisfait(e)s de ce mouvement est donc de moins de 1 sur 5 !
(pourcentage inférieur de 8 points à celui de l'an dernier)

Ces chiffres confirment à l'évidence que le SNETAA avait raison de s'opposer à ce mouvement dit « déconcentré » :

- Le caractère « aveugle » du mouvement « inter »
- La non-adéquation des « entrées » dans l'académie avec les besoins en enseignants...
- Un mouvement « intra » de plus en plus réduit du fait des fermetures de postes... et des mesures de carte scolaire, nombreuses cette année... en sont les défauts les plus criants.

Si l'on ajoute à cela le fait qu'il suffit de se connecter au site officiel de l'Académie de Poitiers pour découvrir un encart qui fait appel aux volontaires pour devenir « contractuel »... on a une idée juste de l'évolution du service public d'enseignement... et de la volonté de précarisation des personnels.

Cette conception n'est pas celle du SNETAA-eiL et nous continuerons à combattre pour un véritable service public au service des élèves et respectueux de la dignité des enseignants !

Au cours de cette CAPA, le SNETAA-eiL a fait une déclaration dont vous pouvez lire l'intégralité sur notre site académique <http://snetaa.poitiers.free.fr/actu08/actu08.htm> en pages actualités.



Notre site Internet académique : bientôt 10 ans et 450 000 visiteurs

Depuis octobre 1998, l'actualité académique et nationale du secteur, ainsi que des dépêches, des discours et des communiqués lus dans la presse ou sur le net : <http://snetaa.poitiers.free.fr/actu08/actu08.htm>

- Contact Webmestre : snetaa.poitiers@orange.fr
- Contact Secrétaire Académique : snetas3poitiers@hotmail.fr
- Accueil du site internet académique SNETAA-eiL : <http://snetaa.poitiers.free.fr/>
- Les journaux académiques sont téléchargeables sur : <http://snetaa.poitiers.free.fr/telezip/jnlaca.htm>
- Login + mot de passe pour pages en accès restreint : <http://snetaa.poitiers.free.fr/loginsnetaa.php3>

Réunion retraités et « retraitables »

Le 30 avril 2008, une vingtaine de collègues se sont réunis au LP Jean Rostand autour de Jacques Crétel, représentant national du SNETAA, en charge des questions de retraites.

Le matin ont été évoqués et discutés les thèmes d'actualité et les éléments de débats que Jacques a pu remonter pour les mandats dont il a la charge :

- Le problème de la décote injuste et sorte de double peine
- L'exigence de maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois d'activité
- Le principe de la retraite additionnelle dans la Fonction Publique (voir sur le site internet académique)
- Les « longues carrières »
- L'urgence pour le rachat des années d'auxiliarat pour les temps partiels et les services GRETA (voir ci-dessous)
- Pour celles et ceux qui partiront en 2009, un élément primordial : indépendamment du débat actuel sur l'allongement du temps de cotisation, ce sont les droits en vigueur au moment des 60 ans qui seront pris en compte.

Après un repas fraternel, l'après-midi a été consacré à la poursuite de la discussion et à l'étude des dossiers individuels.

Attention : URGENT

Validation des services de non titulaires : en 2009 il sera trop tard

Les collègues titulaires avant l'année 2004 ont jusqu'au 31 décembre 2008, s'ils ne l'ont pas déjà fait, pour :

- Demander en une seule fois la validation des années de MA
- Demander la validation des temps partiels de MA qui aurait été refusée avant 2004 lors de la validation des temps complets.

⇒ Les services d'enseignement effectués par celles ou ceux qui étaient agents non titulaires de l'état dans les GRETA peuvent aussi être validés pour la retraite fonction publique (texte paru au BO n° 19 du 12 mai 2005 - page 986)

⇒ Une décision du Conseil d'Etat du 22 février 2007 étend cette possibilité aux services accomplis en tant de Conseiller en Formation Continue des adultes, animateur-formateur et coordinateur de zone en vertu de l'arrêté interministériel du 02 juin 1989.

Pour ces questions, et pour toute autre relative à la retraite, vous pouvez contacter Jacques CRETEL, chargé de ce secteur au siège national du SNETAA.

Départs en retraite :

Au Conseil Académique du 7 juillet à Montamisé dans la Vienne, 3 militants de longue date ont reçu remerciements et témoignages d'amitiés pour toutes les années qu'ils ont consacrées au service du SNETAA dans notre instance académique :

Yves-Henri Saulnier, ancien Secrétaire Académique + ex Secrétaire National du SNETAA + ex Secrétaire Général de l'IL

Claude Boé, ancien Secrétaire Académique + ex Membre du Conseil National, Catégorie PLP Documentalistes

Jean Jouteux, ancien responsable académique de catégorie pour les SEGPA

La rédaction de « SNETAA Informations Poitiers » leur rend hommage et leur souhaite de bonnes et longues retraites.

« Doigts d'or » (suite)

Il est des traditions dont on espère parfois qu'elles disparaîtront...

Mais cette année nous nous devons de saluer à notre manière quelques chefs d'établissement de collèges. Certains en effet ont eu une assez désagréable façon de considérer les PLP qui enseignent dans leur SEGPA comme une variable d'ajustement dans le cadre des évaluations qu'ils ont portée sur l'ensemble des enseignants de leur établissement... pour l'accès à la hors-classe...

Malgré cela, hommage soit rendu à la grande majorité des responsables qui œuvrent pour l'enseignement professionnel public et laïque en le considérant à égale dignité avec les autres secteurs de l'éducation.